



Numéro de l'avis de contravention

6464786770

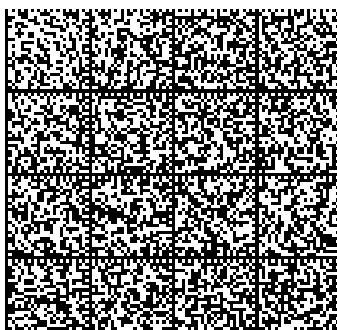


ACCUSÉ D'ENREGISTREMENT DE VOTRE CONTESTATION

Je, soussigné RAYMOND RIPP, né le 22/04/1952 à STRASBOURG, habitant au 6 RUE SAINTE CECILE 67100 STRASBOURG (France), titulaire du permis de conduire délivré le 02/03/1971, conteste avoir commis l'infraction, faisant l'objet de la contravention numéro 6464786770, pour le motif suivant:

Je désigne la personne ci-dessous, qui conduisait ou était susceptible de conduire mon véhicule lorsque l'infraction a été constatée.

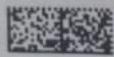
H/F ou société	F FEMME
Nom	RAFFIN
Prénom	ISABELLE
Nom d'épouse	RIPP
Date de naissance	07/09/1955
Lieu de naissance	PARIS
Adresse postale	
Adresse Numéro	20
Voie	ROUTE DU POLYGONE
Complément de voie	
Code postal	67100
Ville	STRASBOURG
Pays	FRANCE
Permis de conduire	
Lieu de délivrance	
Adresse électronique	ISARR@HOTMAIL.FR



Signé par
RAYMOND RIPP

Le 01/12/2018

V04.00 EP 6464786770 513679866 FR



Numéro de l'avis de contravention

6464786770



AVIS DE CONTRAVENTION

Le site www.antal.fr vous permet de réaliser vos démarches en ligne et de suivre l'avancement de votre dossier.

Date de l'avis de contravention

28/11/2018

Madame, Monsieur,

Le véhicule dont le certificat d'immatriculation est établi à votre nom a fait l'objet d'un contrôle ayant permis de constater l'infraction figurant ci-dessous.

ZA4 AG0010100006464796770
129497 68487 14687
1/ 2 1 68



RIPP RAYMOND
6 RUE SAINTE CECILE
67100 STRASBOURG



DESCRIPTION DE L'INFRACRION

STATIONNEMENT IRREGULIER EN AGGLOMERATION : DEPASSEMENT DE LA DUREE MAXIMALE DE STATIONNEMENT EN ZONE LIMITEE.

- Prévue par Art. R. 417-6, art. R. 411-25 al. 3, art. L. 121-2 du C. de la route. Art. L. 2213-2 2^e du C. général des collectivités territoriales.
- Réprimée par Art. R. 417-6 du C. de la route.

Date / heure : le 22/11/2018 à 09h40

Lieu : ROUTE DU POLYGONE

STRASBOURG - 67

Identification du véhicule

- Immatriculation : ER-152-KM
- Pays : FRANCE
- Marque : PEUGEOT

Agent verbalisateur

- Agent verbalisateur N° : 594
- Code Service : 06748203100

Effet(s) sur le permis de conduire

- Cette infraction n'entraîne pas de retrait de point(s) sur le permis de conduire.

Pour plus de renseignements sur cet avis, vos démarches ou le suivi de votre dossier, consultez le site Internet www.antal.fr ouappelez le 0811 871 871 (0,05 €/min + prix d'un appel normal).

VOUS RECONNAISSEZ L'INFRACRION

Vous devez payer l'amende en utilisant l'un des modes de paiement décrits dans le document « Notice de paiement ». Le paiement de l'amende entraîne la reconnaissance de l'infraction (article 529 du Code de procédure pénale).

Montant de l'amende :

Le montant de l'amende forfaitaire prévue pour cette infraction s'élève à : 35 €

Si vous ne payez pas ou ne contestez pas dans les 45 jours à compter du 28/11/2018, le montant de votre amende est majoré.

Dans ce cas, vous recevez alors un "Avis d'amende forfaitaire majorée" - art. 529-2 du Code de procédure pénale.

75 €

VOUS CONTESTEZ AVOIR COMMIS L'INFRACRION

Vous n'effectuez pas de paiement. Utilisez le formulaire de requête en exonération joint et adressez-le, accompagné de l'original de cet avis de contravention et des pièces indiquées, à : L'OFFICIER DU MINISTÈRE PUBLIC PRES LE TRIBUNAL DE POLICE DE STRASBOURG CS 41101 35911 RENNES CEDEX 9 Le site www.antal.fr vous permet aussi de remplir le formulaire de requête en exonération.

INFORMATION

Le traitement automatisé des données à caractère personnel Les informations contenues dans cet avis font l'objet d'un traitement automatisé de données à caractère personnel régi par l'arrêté du 13 octobre 2004, modifié. Conformément aux dispositions de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification.

Ce droit s'exerce, par courrier séparé, auprès de : ADMINISTRATEUR DU CNT CS 74000 - 35094 RENNES CEDEX 9

